

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V 138 Vœu relatif à l'éthique des partenaires bancaires de la Ville de Paris suite à l'affaire des « Panama Papers ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

En réponse au vœu déposé par Jean-Noël AQUA, Nicolas BONNET-OULALDJ et les élus du groupe Communiste – Front de Gauche relatif à la banque HSBC ;

Considérant la stratégie d'investissement particulièrement ambitieuse de la Ville de Paris avec un programme d'investissement de la mandature de 10 Mds€ donnant la priorité au logement et à la construction d'équipements et d'aménagements de qualité dans les quartiers populaires ;

Considérant qu'une part de ce programme a vocation à être financé par l'emprunt, ces investissements étant destinés aussi bien aux Parisiens d'aujourd'hui qu'aux générations futures ;

Considérant le poids considérable de la Ville de Paris dans le total des émissions obligataires publiques françaises et les relations contractuelles que la collectivité est amenée à nouer avec les établissements bancaires qui jouent le rôle d'intermédiaire dans ces transactions ;

Considérant que la Ville est en droit d'attendre un comportement exemplaire de ses partenaires bancaires en matière de transparence financière et de lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale ;

Considérant les révélations de l'affaire « Swissleaks » et celles, plus récentes, de l'affaire des « Panama Papers », impliquant plus de 500 établissements bancaires dont notamment UBS, HSBC Private Banking, Rothschild Trust Guernesey et Société Générale ;

Considérant la délibération 2010 DF 101 adoptée par le conseil de Paris en décembre 2010 par laquelle la Ville est habilitée à demander, chaque année, à ses partenaires bancaires les outils dont ils se sont dotés pour lutter contre ces fléaux ainsi que l'état de leur présence dans les paradis fiscaux au sens de la liste des ETNC (Etats et Territoires Non-Coopératifs) établie par l'administration française ;

Considérant la prise en compte du comportement des banques sur ces points lors de leur sélection pour une opération avec la Ville ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Que, les efforts déjà engagés en matière d'exigence de transparence et d'éthique à l'égard des établissements financiers ayant contracté avec la Ville, ou susceptibles de le faire, soient poursuivis et fassent l'objet d'un bilan annuel en 1^{ère} commission ;
- Que, la Ville, qui soutient les démarches entreprises par la France auprès du FMI quant à la mise en place d'une liste noire impliquant des actions coordonnées, étudie toute sanction qui pourrait en découler sur ses partenaires bancaires répréhensibles en matière de blanchiment, corruption et fraude fiscale.